

PRIX ARTS- AFFAIRES DE MONTRÉAL

9^e édition

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :

Émilie Chabot
Chargée de projets arts-affaires
emilie.chabot@ville.montreal.qc.ca
514 280-3428

www.artsmontreal.org/fr/prix/prix-arts-affaires
www.montrealartsaffaires.org
www.ccm.m.qc.ca/prix-arts-affaires

1 ADMISSIBILITÉ

Il y a quatre catégories de mise en candidature :

GRANDE ENTREPRISE

PME

PERSONNALITÉ
ARTS-AFFAIRES

BÉNÉVOLE D'AFFAIRES
(INDIVIDU DE MOINS DE 40 ANS)

- Grande entreprise (plus de 250 employés)
- PME (petites et moyennes entreprises de 250 employés et moins. Une succursale d'une grande entreprise est considérée comme une PME dans la mesure où elle est autonome en matière de gestion)
- Personnalité Arts-Affaires (individus)
- Bénévole d'affaires (individus de moins de 40 ans)

Toute société d'affaires œuvrant dans les secteurs privé ou parapublic, autres que le secteur culturel, qui soutient des artistes ou des organismes culturels de la région métropolitaine de Montréal est admissible.

Dans le cas d'individus, ils doivent résider dans la région métropolitaine de Montréal et œuvrer dans les secteurs privé, public ou parapublic.

Les entreprises et les individus proposés se seront engagés auprès d'un organisme artistique au cours de la période s'échelonnant **entre 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014**.

Veuillez prendre note que les candidatures suivantes ne sont pas admissibles :

- les membres du jury, leur famille immédiate et, s'il y a lieu, l'entreprise qu'ils possèdent ou pour laquelle ils travaillent;
- le personnel des partenaires des *Prix Arts-Affaires de Montréal*, soit le Conseil des arts de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

2 SOUMISSION DES CANDIDATURES

Seuls les organismes artistiques et culturels ayant leur siège social dans la région métropolitaine de Montréal peuvent agir à titre de parrains et soumettre des candidatures :

- les compagnies de création, de production ou de diffusion des secteurs des arts de la scène, de l'édition, du patrimoine, des arts visuels, des métiers d'art, des arts médiatiques, des nouvelles pratiques artistiques, etc.;
- les associations ou regroupements d'artistes professionnels;
- les lieux de diffusion, les festivals et les grands événements;
- les organismes œuvrant dans le domaine de la muséologie et de la connaissance patrimoniale;
- etc.

Les organismes peuvent proposer une ou plusieurs candidatures aux *Prix Arts-Affaires de Montréal*. Toutefois, un organisme ne peut déposer la candidature d'un même individu dans la catégorie Personnalité Arts-Affaires et dans la catégorie Bénévole d'affaires.

Les mises en candidature produites par un individu ne seront pas retenues. En cas de doute sur l'admissibilité des candidats ou des parrains, veuillez vous adresser à : **Émilie Chabot**, chargée de projets arts-affaires au Conseil des arts de Montréal.



En partenariat avec



PRIX ARTS- AFFAIRES DE MONTRÉAL

9^e édition

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :

Émilie Chabot
Chargée de projets arts-affaires
emilie.chabot@ville.montreal.qc.ca
514 280-3428

www.artsmontreal.org/fr/prix/prix-arts-affaires
www.montrealartsaffaires.org
www.cmm.ca/prix-arts-affaires

3 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- la qualité, l'esprit novateur, voire la constance du soutien apporté par l'individu ou l'entreprise;
- l'importance et la pertinence de l'intervention sur le développement de l'organisme culturel ou artistique;
- les retombées pour l'organisme artistique ou culturel.

L'aide apportée par les **entreprises** (catégories grande entreprise et PME) peut prendre différentes formes : commandite de prestige ou de services, activité de mécénat, collection d'entreprise, programme d'activités culturelles à l'intention des employés, prêt de matériel, appui à la promotion ou à la mise en marché, etc.

L'aide apportée par une **personnalité d'affaires** peut se manifester par un transfert d'expertise professionnelle ou technique, une participation aux travaux du conseil d'administration, un don généreux à une campagne de financement, etc.

L'aide apportée par un **bénévole d'affaires** doit avoir eu un impact significatif sur l'organisme artistique qui dépose sa candidature. L'implication du bénévole doit avoir eu lieu minimalement durant la période d'ouverture du concours (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014). Le bénévole d'affaires doit avoir moins de 40 ans et est évalué sur son apport auprès de l'organisme qui soumet sa candidature. Il n'est pas nécessaire d'être impliqué auprès de plus d'un organisme pour remporter ce prix.

Les propositions sont évaluées par un jury formé de cinq personnes reconnues pour leur expertise dans les domaines de la culture, des arts et des affaires. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions, sans appel. Le jury se réserve le droit, le cas échéant, de ne retenir aucune des propositions qui lui seront soumises.

4 INSCRIPTION

Veuillez faire parvenir les candidatures à l'adresse suivante :

emilie.chabot@ville.montreal.qc.ca

L'inscription est gratuite.



En partenariat avec



PRIX ARTS- AFFAIRES DE MONTRÉAL

9^e édition

Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :

Émilie Chabot
Chargée de projets arts-affaires
emilie.chabot@ville.montreal.qc.ca
514 280-3428

www.artsmontreal.org/fr/prix/prix-arts-affaires
www.montrealartsaffaires.org
www.ccm.montreal.qc.ca/prix-arts-affaires

5 DOCUMENTS REQUIS

POUR LES PRIX **GRANDE ENTREPRISE, PME ET PERSONNALITÉ** **ARTS-AFFAIRES, LES DOCUMENTS REQUIS SONT :**

- le formulaire de candidature dûment rempli;
- un bref texte **d'une page** décrivant les différentes formes de collaboration apportées par l'entreprise ou l'individu à un ou plusieurs organismes artistiques montréalais ainsi que leur importance et leur impact sur le développement de ces organismes;
- un maximum de cinq (5) documents pertinents ou hyperliens à l'appui de la candidature (photographies, coupures de presse, affiches, etc.);
- des lettres de soutien d'autres organismes artistiques peuvent aussi être jointes au dossier. Il n'y a pas de limite au nombre de ces lettres;
- trois (3) photographies ou images en format numérique (haute résolution, 300 ppp) illustrant la collaboration et pouvant être utilisées à des fins promotionnelles.

POUR LE PRIX **BÉNÉVOLE D'AFFAIRES,** **LES DOCUMENTS REQUIS SONT :**

- le formulaire de candidature dûment rempli;
- le curriculum vitæ du candidat, incluant sa date de naissance;
- un bref texte **d'une page** décrivant les différentes formes de collaboration apportées par l'individu à l'organisme artistique montréalais ainsi que leur importance et leur impact sur le développement de cet organisme;
- un maximum de cinq (5) documents pertinents ou hyperliens à l'appui de la candidature (photographies, coupures de presse, affiches, etc.);
- un maximum de trois (3) photographies ou images en format numérique (haute résolution, 300 ppp) illustrant la collaboration et pouvant être utilisées à des fins promotionnelles.




CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

En partenariat avec


CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL

PRIX ARTS- AFFAIRES DE MONTRÉAL

9^e édition

6 DATE LIMITE ET AUTRES MODALITÉS

La date limite pour participer au concours est le **1^{er} juin 2015 à 17 h.**

Les demandes incomplètes ou reçues après cette date ne seront pas acceptées.

Les noms des lauréats seront dévoilés à la mi-juin au cours d'une conférence de presse organisée par le Conseil des arts de Montréal, en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Les participants autorisent le Conseil des arts de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à utiliser, comme outils promotionnels du concours, le nom des candidats et des parrains, ainsi que le matériel fourni pour toute publication liée aux résultats du concours, dans toute publication, et à diffuser, quel que soit le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature et les images captées lors de la conférence de presse.

7 RÉCOMPENSES

Les lauréats des *Prix Arts-Affaires* recevront une œuvre tridimensionnelle, créée par l'atelier de design Rita, qui symbolise le dynamisme de la contribution des entreprises à la promotion et à l'essor de la vie culturelle et artistique montréalaise.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Émilie Chabot
Chargée de projets arts-affaires
emilie.chabot@ville.montreal.qc.ca
514 280-3428

www.artsmontreal.org/fr/prix/prix-arts-affaires
www.montrealartsaffaires.org
www.ccmmt.qc.ca/prix-arts-affaires

Organisé par :



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

En partenariat avec :



CHAMBRE DE COMMERCE
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
BOARD OF TRADE OF METROPOLITAN MONTREAL